



## Formulaire de demande

**Demande de renouvellement**

**1<sup>re</sup> demande**

**Conditions : être détenteur du certificat de qualification de niveau 1 depuis plus d'un an ET justifier de sa participation au montage ou tir de 3 spectacles sur une durée maximale de 2 ans.**

**Merci de compléter intégralement votre formulaire et de le signer**

### 1 - Identification du demandeur

NOM de naissance :	
NOM d'épouse :	
Prénom(s) :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Adresse :	
Courriel :	
Téléphone :	

### 2 - Pièces justificatives à fournir

- ▼ Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- ▼ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▼ Copie du précédent certificat de qualification
- ▼ La preuve de participation à 3 spectacles pyrotechniques sur une durée maximale de 2ans.

En sus, s'il s'agit d'une première demande :

- ▼ Copie de l'attestation de fin de stage
- ▼ Copie de l'attestation de réussite au stage de formation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à :

Le

Signature du demandeur

NB : Cette demande doit être envoyée à la préfecture du département où réside l'artificier.

**Le certificat de qualification de niveau 2 est valable 2 ans. La demande doit se faire avant la date de fin de validité. Le cas échéant, un nouveau stage devra être effectué. Toutefois, votre certificat sera valable 5 ans à compter de cette date mais en niveau 1.**

Un spectacle pyrotechnique est réputé comme tel par les 2 critères suivants :

- présence d'un public
- l'utilisation d'artifices F4-T2 ou d'artifices F2, F3 de quantité supérieure à 35kg de masse active.

**Textes de références :**

- Décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif l'acquisition, la détention et l'utilisation de certains artifices de divertissements et des articles pyrotechniques destinés au théâtre.
- Arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3,4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010.

**Cette disposition s'ajoute à l'obligation d'être détenteur de l'agrément préfectoral.**

Votre demande est à adresser, **accompagnée des pièces justificatives**, à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – Bureau des Polices Administratives (BPA)  
1, rue préfet Erignac -  
54038 NANCY CEDEX

ou par mail:

[pref-artifices@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-artifices@meurthe-et-moselle.gouv.fr)